



# Radioamateurs France

organisation d'information et de défense du radioamateurisme

*Cette tribune libre accueillie dans ce bulletin n'engage que la réflexion de son auteur*

## Semaine 45, toute vérité est-elle bonne à dire ?

### La consultation DGCIS

#### Les rubriques :

Reçu via notre adresse ...

Lu sur un site ...

Brèves infos ...

Parfois un commentaire à chaud sur un sujet brûlant, ou qui, comme cette semaine a fait le buzz, mais dans un verre d'eau, lire ci-dessous.



#### Salon de Monteux 2012

Un salon toujours aussi populaire avec une salle presque trop petite pour cet événement annuelle du 84 ...

## Rappel :

Cette news letters est relayée spontanément

**Nous demandons à tous de bien vouloir diffuser largement ces pages. Merci**

**Nous vous invitons donc à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour nous permettre d'enrichir de façon continue notre débat.**

Suite aux semaines 37 et 38, continuez à répondre au sondage sur facebook, (radioamateurs-France)  
Merci à tous.



**Adhésion Que chacun prenne ses responsabilités. Pour notre part c'est NON.**

## Lu sur le site du DRAF



en date du 6 novembre.  
<http://www.draf.asso.fr/>

**Nouvelle Réglementation : La peau de banane**

Nous venons de voir que le texte du projet de nouvelle réglementation radioamateur était paru depuis un moment sur le site de la Commission Européenne.

Ce texte semble être celui qui aurait été soumis pour avis le 31 mai 2012.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'homologation par Mme Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique.

Nous notons que la contribution de la DGCIS n'avait pas été notée par l'ARCEP dans son rapport de juin 2012, suite à la consultation publique, alors qu'un courrier électronique semble avoir été reçu de la DGCIS le 3 mai 2012.

Nous notons ainsi, dans la partie "cadre juridique" en page 4 de ce texte publié par la Commission Européenne, je cite :

En outre, la fixation éventuelle des modalités de connexion des stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite à un réseau ouvert au public ne relève pas de la compétence de l'Autorité mais du pouvoir réglementaire. Le ministère chargé des communications électroniques a indiqué à ce sujet lors des consultations organisées en préparation de cette décision qu'aucun texte n'autorise une telle connexion qui demeure à ce jour interdite.

## Extrait du projet ARCEP adressé à la Commission Européenne.



Projet de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes fixant les conditions d'utilisation des fréquences par les stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite.

Vu la directive 2009/140/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 modifiant les directives 2002/21/CE relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, 2002/19/CE relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion, et 2002/20/CE relative à l'autorisation des réseaux et services de communications électroniques ;

Les modifications apportées sont les suivantes.

D'une part, la présente décision a pour objet de supprimer certaines restrictions précédemment associées à l'utilisation de la bande 50,2-51,2 MHz par les installations radioélectriques du service amateur et à attribuer l'ensemble de la bande 50-52 MHz au service amateur, en Région 1, à titre secondaire.

## A propos

### Qui sommes-nous ?

Des radioamateurs ayant exercés des responsabilités au sein de radio-clubs, de départements, et autres fonctions au REF-Union.

### Date de création ?

La première new letter date du 1er janvier 2012.

La création du site date du 1er juin 2012.

### Pourquoi l'anonymat ?

Comme pour la presse, seules comptent les idées et non pas les hommes.

### Que voulons nous ?

Défendre le (notre) hobby qu'est le radio-amateurisme.

Pour cela nous allons :

Informers nos correspondants

Participer aux développements et promouvoir les activités.

Etablir des relations avec les administrations de tutelles.

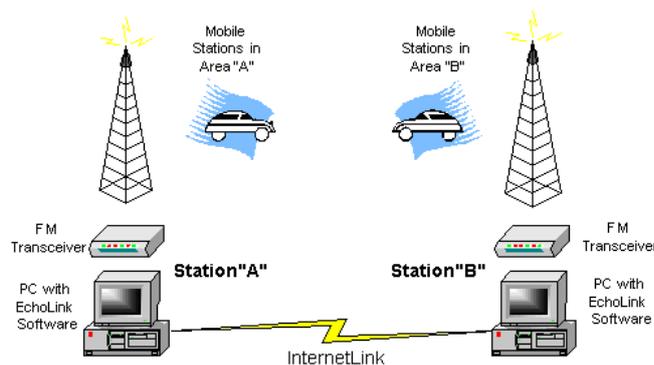
Ces modifications mettent en œuvre les dispositions de l'arrêté du 23 juin 2011 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences.

D'autre part, la présente décision vise à permettre l'utilisation, par les radioamateurs, des modes de communications numériques, dans un contexte international d'évolution technologique des transmissions numériques, tout en assurant la conformité des conditions techniques du cadre réglementaire français avec le cadre international défini par le règlement des radiocommunications.

En outre, la fixation éventuelle des modalités de connexion des stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite à un réseau ouvert au public ne relève pas de la compétence de l'Autorité mais du pouvoir réglementaire. Le ministère chargé des communications électroniques a indiqué à ce sujet lors des consultations organisées en préparation de cette décision qu'aucun texte n'autorise une telle connexion qui demeure à ce jour interdite.

## Explications de Radioamateurs-France :

### Linking Example



Les radioamateurs (en France) ne doivent pas se connecter à un réseau public ou pour être plus clair, réseau ou il pourrait y avoir liaison entre radioamateur et individu non radioamateur.

Ce qui est différent de deux radioamateurs qui communiqueraient entre eux au travers, non des ondes

hertziennes mais d'une 'voie' qualifiée de filaire tel le réseau internet.

C'est aussi mais encore différemment, de ce que l'on rencontre dans les stations déportées que l'on commence à entendre sur HF ou l'opérateur ne se trouve pas au même endroit que le lieu d'émission, mais là c'est une question de possibilité d'installation d'antennes, d'organisation, de possibilités. En tout état de chose il y aura contact qu'entre radioamateurs.

Enfin, si l'on va plus loin sur ce qui commence à se développer même si c'est encore marginal, pourquoi ne pas déporter la station non pas de quelques dizaines ou centaines de kilomètres, mais tout simplement dans un autre pays DXCC' rare ?

C'est simple à réaliser et imaginez la suite !!!!!!!!!!!!!!!

**Comme nous l'avons déjà écrit**, il y a de cela plusieurs mois, l'ARCEP après la consultation de 'janvier 2012', a adressé le dossier à la Commission Consultative puis à la Commission Européenne.

3 mois passés, le dossier est maintenant en attente de signature ...

En ce qui concerne les modes numériques, ils sont inscrits dans le projet sous réserves de conformités

Pour ce qui est de la connexion ou plus exactement de l'interconnexion au

réseau public, l'Etat au travers de son Administration et de ses Services s'est prononcé, s'est toujours prononcé, et se prononce encore ... 'CONTRE'.

**En conséquences**, il faut arrêter de rêver et de croire au Père Noël même si nous ne sommes pas loin du mois de décembre.

Mais aussi et surtout faire croire ou espérer ce qui n'est pas.

Pour mémoire, nous ne sommes pas un réseau mais un service pour radioamateurs et se pratiquant entre radioamateurs.

Tout cela est donc une tempête dans un verre d'eau, rien n'a changé sur le fond depuis janvier 2012.

**Lu sur ... <http://f6hqy.com/>**



**Philippe dit**, le 9 novembre

« Vous remarquerez par ailleurs, que le REF ne communique plus le nombre d'adhérents contrairement à l'ancien bureau. »

Personnellement, je ne considère pas le nombre d'adhérents au REF comme un critère en soi. Ce qui est plus inquiétant c'est le non renouvellement des effectifs en nombre de certificats et le non renouvellement de l'activité elle-même.

Certes, le REF devrait être à la pointe de ce débat. Mais il semble trop accaparé par son propre fonctionnement. Ce qu'il a toujours été depuis l'Union et sans doute encore avant.

**Gildas dit** : le 10 novembre

Une autre petite chose. Le nombre d'adhérents au REF baisse

plus que le nombre de radioamateurs payants la taxe (en %). Posez-vous les bonnes questions !!

Ce sont les bonnes questions avec tout simplement les bonnes réponses.

# Les Nouvelles DX

**Lu sur ... <http://lesnouvellesdx.fr>**

Atlas Radioamateur

Christian F5LGF a réalisé un document exceptionnel de plus de 200 pages qui détaille, pour chaque pays DXCC, la répartition géographique des préfixes, des régions etc ... avec de très nombreuses illustrations.

La mise en ligne se poursuit.

Les pages sur l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud sont visibles sur le site. L'Asie est quasiment terminée et nous allons commencer l'Europe.

Ne manquez pas de laisser un message sur le livre d'or ou en nous envoyant un mail.



Plus de 10.300 QSLs anciennes attendent votre visite.  
Le site de "Les Nouvelles DX" contient, entre autres choses, une galerie de plus de 10.000 QSLs réparties en 14 grands albums différents, dont:

- Les 10 entités DXCC les plus recherchées avec plus de 300 QSL.
- Plus de 1400 QSL représentant les 61 entités DXCC supprimées.
- Plus de 3700 QSL illustrent la quasi-totalité des préfixes, ayant eu un usage courant, disparus à ce jour.

- Un album des stations du Magreb de 1945 à 1962 (400 QSL)
- Les stations D2/DL2, D4/DL4, D5/DL5 de 1945 à 1962 (+160 QSL)
- Un panorama des bases de l'Antarctique (+ de 850 QSL).
- Un éventail très large des QSL/Op des T.A.A.F. (avec + 270 QSL)
- Plus de 300 QSL des "F" du Pacifique (FK,FK/C,FO/A,FO/M,FO/C,FW)
- Les stations FR,/B,/E,/G,/J,/T avec près de 100 QSL.
- Les stations FG, FM, FP, FS, FY de 1945 à 1970.
- Un album consacré à nos anciens (plus de 130 pays avant 1945) avec plus de 1500 QSL.
- Un album pour les départements français avant 1945 (+ de 750 QSL)
- Un album consacré aux 48 états US avant 1945 (+ de 300 QSLs)

**Certaines QSL manquent et votre participation est la bienvenue,**

Allez voir le site et n'hésitez pas à laisser un message sur le livre d'or.

Si vous-même ou si vous connaissez des OMs qui, pour diverses raisons, veulent se séparer de leurs anciennes QSLs, contactez nous.



## Lu dans Radio CB Connection N°54. Interview du Président du REF ...

Humble, sans arrière pensée, on ne vit pas pour être président du REF...

Le REF n'est que l'association obligatoire et nécessaire pour que le radio-amateurisme existe en France ...

Autorisation des modes numériques, du moins ceux qui ne sont pas cryptés...

Interdiction d'interconnecter des stations radioamateurs ... sur le réseau public et via Internet ... quant à Echolink ... c'est sans équivoque : c'est interdit.

Quant à l'avenir du radio-amateurisme, il dépendra surtout de l'envie des gens à vivre ensemble...

Il y a 15 jours, le secrétaire s'était exprimé sur un blog et nous avons cité le texte ... c'était pas mal, cette semaine ce n'est pas triste non plus !

Un chef doit t'il faire mieux que son adjoint ?

Trêve de plaisanteries, soyons sérieux, ne vaudrait-il pas mieux déléguer la communication à des gens sérieux, compétents et responsables ?

Ce n'est pas ainsi que l'on fait avancer les choses.

A bien relire, nous ne sommes globalement pas sur la même longueur d'onde.

9000 Oms non adhérents vont apprendre que cette association est obligatoire et nécessaire à leur existence et à la pratique de leur hobby ! ... (Nous avons quand même des doutes).

En ce qui concerne les modes numériques, comme nous l'avons écrit il y a de nombreux mois, le Président se range de notre avis quant à l'avenir, et pense que tout n'est pas acquis, loin de là ... (pour une fois que nous sommes du même avis).

Enfin, nous pensons humblement, pour reprendre un terme employé (voir ci-dessus) que contrairement à ce qui est écrit, l'avenir du radio amateurisme n'a strictement rien à voir avec 'l'envie des gens à vivre ensemble...'.  
.

## « L'événement majeur dans le monde » : un contact ARISS.



L'événement d'aujourd'hui en Floride est suivi par 187.000 étudiants en direct mais peut être suivie sur Internet dans le monde entier.

**Aujourd'hui, mardi 30 15:58 utc en Octobre**, dans le cadre du projet, il y aura un contact ARISS entre le Musée des sciences de la Floride du Sud et la Station spatiale.

Le South Florida Science Museum, abrite une station de radio amateur en exposition exécutée par le «West Palm Beach Radio Amateur Groupe" WS4FSM.

10 élèves et 2 professeurs vont réaliser le contact radio.

Les 10 élèves ont déjà remporté un concours de rédaction, parmi plus de 10.000 candidats. Des Enseignants, des astronomes, et des radioamateurs ont formé le jury qui a choisi les demandeurs pour un contact ARISS.

Pour ce grand événement, il y aura la diffusion TV sur Internet dans toutes les classes de Palm Beach County.

Il y aura environ 187.000 étudiants qui participeront à l'événement en direct sur ce qui est probablement un record.

## Télécommunications internationales : consultation publique



**Même si nous ne sommes pas concernés, quelques explications éviteront des incompréhensions.**

Consultation publique 2012 sur la révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI) lors de la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) à Dubaï (3-14 décembre)

### Éléments de contexte

Le RTI, traité international de l'UIT, établit les grands principes régissant la fourniture et l'exploitation des télécommunications internationales. Dans ce cadre, il définit un certain nombre de termes et principes pour les télécommunications internationales qui s'appliquent aux opérateurs et aux administrations.

Le RTI n'a pas été modifié depuis son entrée en vigueur le 1er juillet 1990. Depuis cette date, les technologies ont évolué et les marchés des télécommunications ont été libéralisés.

La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT d'Antalya de 2006 a marqué le début du processus de révision du RTI avec la Résolution 146 (Antalya, 2006) « Examen du Règlement des télécommunications internationales », et a créé un mécanisme d'examen concernant la suite qu'il convient de donner au RTI.

La Résolution 171 (« Préparation de la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 ») de la Conférence de plénipotentiaires de 2010 a décidé de la poursuite des travaux de ce groupe de travail et a fixé les dates et l'ordre du jour de la CMTI-12.

Ainsi, la Conférence mondiale des télécommunications internationales, qui aura lieu à Dubaï du 3 au 14 décembre 2012, sera chargée de réviser ce traité international.

## CONSULTATION à la DGCIS



### Objet de la consultation

Dans ce contexte, la DGCIS propose que les acteurs concernés par la révision du RTI puissent exprimer leurs opinions sur cette révision.

Vous trouverez le texte actuel du RTI à l'adresse suivante

([http://www.itu.int/dms\\_pub/itu-t/oth/3F/01/T3F010000010001PDFF.pdf](http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/oth/3F/01/T3F010000010001PDFF.pdf)) ainsi que les amendements proposés par les membres de l'UIT (<http://www.itu.int/en/wcit-12/Documents/draft-future-itrs-public.pdf>).

Par ailleurs, vous trouverez à l'annexe 1 les premières propositions européennes élaborées dans le cadre de la Conférence Européenne des administrations des Postes et Télécommunications (CEPT). Lors de la CMTI, les positions de la France pourraient être guidées par les principes énoncés en annexe 2.

### Questions

Quels sont vos commentaires sur les amendements proposés au RTI actuel (<http://www.itu.int/en/wcit-12/Documents/draft-future-itrs-public.pdf>) ?

Quels sont vos commentaires sur les amendements proposés au RTI par la CEPT en [annexe 1](#) ?

Quels sont vos commentaires sur les principes / lignes directrices énoncés en [annexe 2](#) pour la révision du RTI ?

Plus généralement, quels sont vos commentaires concernant la révision du RTI (vos attentes, les sujets jugés prioritaires) ?

### En résumé

Les administrations s'efforcent de fournir des moyens de télécommunication suffisants pour répondre aux besoins et à la demande de services internationaux de télécommunications.

Quelles sont ces télécommunications :

- Service international entre bureaux ou pays.
- Télécommunication d'état, d'administrations, de l'UIT, d'exploitants privés.

Cette consultation est surtout axée sur les taxes de répartitions :

- Taxes fixées par accord entre administrations pour une relation donnée et servant à l'établissement des comptes internationaux.
- Taxes de perceptions : taxes établies et perçues par une administration sur ses clients pour l'utilisation d'un service international de télécommunication.
- Instructions : ensemble des dispositions traitant des modalités pratiques d'exploitation relatives au traitement du trafic (acceptation, transmission, comptabilité ...).

## PrEN50561-1 : la décision finale reportée ? - par f6gox via ARP 75

[Le suivi des travaux du comité CENELEC CLC/TC 210](#) sur le projet de norme CPL En50561-1, document support aux révisions des deux directives européennes 1999/5/CE et 2008/104/CE proposées au vote du Parlement européen, indique qu'à la suite du vote du 5/11/2012, il y a un report de la décision finale d'approbation de ce document dans l'attente d'informations complémentaires (**Code 5091** = "Decisions on voting results deffered / Advice expected") , au plus tard le 23/03/2013.

La prochaine réunion de ce comité CENELEC CLC/TC 210 aura lieu le 6 e t 7 décembre 2012 à Bruxelles.

A suivre donc..

L'article "Agir pour défendre le spectre hertzien" a été mis à jour en ajoutant une analyse et des recommandations de l'UIT pour la coexistence des systèmes CPL avec les autres usagers du spectre hetzien

<http://arp75.free.fr/PortailARP/video/2012/ITUSmartGrid-Tutorial-02072012-v2.ppt>



**La saison des ré adhésions commence,**

**“Les promesses n’engagent que ceux qui les écoutent”**

**Alors : Va t’on succomber de nouveau au chant des sirènes ?**

**Que chacun prenne ses responsabilités.**

**Pour notre part c’est **NON**.**

### Les sites qui diffusent :

- <http://f6oyu.wordpress.com/>
- <http://f6hqy.com/>
- <http://www.news.urc.asso.fr/>
- <http://f6keh.free.fr/>
- <http://www.qsl.net/ref-11/>
- <http://f0dtv.unblog.fr/>
- <http://ref37.free.fr/>
- <http://onsemobilisepourlaclassenovice.wordpress.com/>
- <http://27mhz-news.blog4ever.com/>

**Alors faites le aussi!**



## [Le site : radioamateurs-France.org](http://radioamateurs-France.org)

**Cette semaine** dans la rubrique histoire, l'année 1950.

Cela fait maintenant de très nombreuses pages à lire pour connaître et comprendre l'évolution et l'histoire de la législation et du radio amateurisme en France et dans le monde.

**Nouveau** : Les plans de bandes du 135.7 KHz à 29.700 MHz

73. Dan.

LA SUITE ...      Semaine 46 ...

